



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MOSELLE
Mission bruit



Observatoire du bruit des transports terrestres

Réunion du Comité de Pilotage du Bruit
du 30 juin 2010 - DDT 57

Rédacteur : jean-luc.chantraine@moselle.gouv.fr

Réf.: Circulaire du 7 juin 2007 Art. B-1 et suivants

COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT EN MOSELLE

(cf. Circulaire du 7 juin 2007 article B-1 et suivants)



Représentants des services de l'Etat :

- M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle
- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Metz-Campagne, Secrétaire Général adjoint de la Préfecture de la Moselle
- M. le Sous-Préfet de Thionville
- M. le Directeur Départemental des Territoires de la Moselle - DDT (ex.DDE)
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement DREAL- Transports, Infrastructures et Déplacements (ex.DRE)
DREAL-Service Ressources et milieux naturels (ex.DIREN)
DREAL-Prévention des Risques (ex.DRIRE)
- Madame le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale – DDCS (ex.DDASS)
- M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé - ARS-DT 57
- M. le Directeur Interdépartemental des Routes - DIR-Est
- M. le Directeur Régional de l'Aviation Civile - DRAC
- M. le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle – DDTEFP

Communes désignées par le décret n°2006-361 du 24 mars 2006 et établissements publics de coopération intercommunale concernés

Agglomération de METZ :

- AMNEVILLE · ANCY-SUR-MOSELLE · ARS-SUR-MOSELLE · AUBOUÉ (54)
- AUGNY · LE BAN-SAINT-MARTIN · BRIEY (54) · BRONVAUX
- CHATEL-SAINT-GERMAIN · CLOUANGE · FEVES · GANDRANGE
- HAGONDANGE · HAUCONCOURT · HOMECOURT (54) · JOEUF (54)
- JOUY-AUX-ARCHES · JUSSY · LESSY · LONGEVILLE-LES-METZ
- MAIZIERES-LES-METZ · MARANGE-SILVANGE · MARLY · METZ
- MONDELANGE · MONTIGNY-LES-METZ · MONTOIS-LA-MONTAGNE
- MOULINS-LES-METZ · MOUTIERS (54) · MOYEUVRE-GRANDE
- MOYEUVRE-PETITE · PIERREVILLERS · PLAPPEVILLE · RICHEMONT
- ROMBAS · ROSSELANGE · ROZERIEULLES · SAINTE-MARIE-AUX-CHENES
- SAINTE-RUFFINE · SAINT-JULIEN-LES-METZ · SCY-CHAZELLES · SEMECOURT
- TALANGE · VANTOUX · VAUX · VITRY-SUR-ORNE · WOIPPY
- Communauté de communes du Pays ORNE-MOSELLE à Rombas
- Communauté de communes du VAL DE MOSELLE à Ancy sur Moselle
- Communauté d'agglomération de METZ METROPOLE
- Communauté de communes du Pays de l'ORNE à Homécourt (54)
- Communauté de communes du Pays de BRIEY (54)
- Communauté de communes de MAIZIERES-LES-METZ
- Communauté de communes du SILLON MOSELLAN à Hagondange

Agglomération de THIONVILLE :

- ALGRANGE · FAMECK
- FLORANGE · HAYANGE
- KNUTANGE · MANOM
- NILVANGE · SEREMANGE-ERZANGE
- TERVILLE · THIONVILLE
- UCKANGE · YUTZ
- Communauté d'agglomération du VAL de FENSCH à Hayange
- Communauté d'agglomération PORTES de FRANCE - THIONVILLE

Professionnels du bâtiment et des travaux publics

- Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux Publics
- Chambre des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment

Gestionnaires de logements locatifs sociaux et organisme qualifié pour l'amélioration de l'habitat

- Association Régionale des Organismes d'HLM de Lorraine (ARELOR)
- Office Public d'Aménagement et de Construction de la Moselle (OPH)
- Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)

Gestionnaires d'infrastructure de transports

- M. le Directeur Interdépartemental des Routes - DIR-Est
- M. le Président du Conseil Général – Direction des Routes Départementales
- M. le Directeur de Réseau Ferré de France - RFF
- M. le Directeur de la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France - SANEF
- M. le Maire de METZ – Direction des routes
- M. le Maire de THIONVILLE – Direction des routes
- M. le Maire de SARREGUEMINES – Direction des routes
- M. le Maire de SAINT-AVOLD – Direction des routes
- Aéroport de Metz-Nancy-Lorraine
- Base aérienne de Metz-Frescaty
- Base aérienne de Phalsbourg

Autorités organisatrices de transports collectifs

- M. le Président du Conseil Régional- Direction des Transports Collectifs
- M. le Président du Conseil Général – Direction des Transports Scolaires
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CAMM)
- M. le Président du Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fench (SMITU)
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France
- M. le Président du Syndicat Intercommunal des Transports de l'Est Mosellan
- M. le Président de la communauté d'agglomération Sarreguemines-Confluences

Ordre du jour :



- 1 - Rappel des échéances européennes
 - 2 - Les cartes de bruit des grandes infrastructures réalisées par l'Etat
 - 3 - Les Plans de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE)
 - Présentation d'un modèle
 - Point sur l'avancement
 - Système d'aides pouvant être apporté par l'ADEME
 - 4 - Classement des infrastructures routières et ferroviaires bruyantes
 - 5 - Cartes de bruit de l'agglomération INSEE de Metz
 - 6 - Cartes de bruit de l'agglomération INSEE de Thionville
- ⇒ Prochaine réunion du Comité de Pilotage du Bruit

1 - Rappel des échéances européennes

Article L 572-9 du Code de l'Environnement

Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002



LES ECHEANCES : <i>(Agglomération au sens INSEE)</i>	Grandes infrastructures de transports > 6M véhicules/an > 60 000 trains/an	Agglomérations > 250 000 hab. <i>(Agglomération de Metz)</i>	Agglomérations > 100 000 hab. <i>(Agglomération de Thionville)</i>
<u>Cartes de Bruit</u> sont établies par : Etat, Communes, EPCI	30 juin 2007	30 juin 2007	30 juin 2012
<u>Plans Prévention du Bruit dans l'environnement (PPBE)</u> sont établies par : Etat, Collectivités, Communes, EPCI	18 juillet 2008	18 juillet 2008	18 juillet 2013

La collecte des données :

Le Centre d'étude sur les réseaux, les transports et l'urbanisme (CERTU) est chargé de collecter pour la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) les données et de les transmettre à la Commission européenne. Les démarches à suivre sont disponibles à l'adresse suivante :

www.certu.fr

Rubrique : « *Ville et Environnement* » Onglet : « *Bruit* »

Article : « *Cartes de bruit des agglomérations* » et « *Comment remonter les données* »

2.1 Les cartes de bruit des grandes infrastructures réalisées par l'Etat

Article L 572-5 du Code de l'Environnement



Arrêtés Préfectoraux du 30 janvier 2008 :

- **A30** : 27 km de la Limite département 54 à A31
- **A31** : 70 km de la Frontière Luxembourg à Cheminot
- **A320** : 15 km de Spicheren à Betting,
- **RN4** : 14 km de Sarrebourg à Phalsbourg,
- **RN33** : 3,5 km de Carling à Saint Avold,
- **RN52** : 9 km de l'échangeur A4 à Rombas,
- **RN61** : 4,5 km de Sarreguemines à Hambach,
- **RN431** : 15 km de l'échangeur de A31 à Metz.

Arrêtés Préfectoraux du 8 juin 2009 :

- **Réseau ferroviaire** de la ligne 89 (Arnaville à Montigny) et de la ligne 180 (Metz à Thionville)
- **Réseau concédé** à la SANEF sur A4 et tronçons A314 - A315
- **Grandes infrastructures communales** de Metz et de Montigny les Metz (9,980 km)

Arrêté Préfectoral du 23 septembre 2009 : Réseau départemental

D1, D6, D8, D13, D14, D31, D31bis, D153B, D153Z, D157B, D603(exN233),
D603(exN3), D604, D633, D653, D656, D657, D913, D952, D953 (environ 67 km)

Adresse du site Internet :

<http://www.moselle.pref.gouv.fr> (Grands dossiers-bruit des infrastructures de transport)

2.2 Caractéristiques des différentes cartes de bruit à publier Article R 572-5 du Code de l'Environnement



- Cartes de type A : zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones. Ces courbes sont tracées à partir de 55 dB(A) en Lden et 50 dB(A) en Ln ;
- Cartes de type B : secteurs affectés par le bruit dont la largeur est fixée dans l'arrêté préfectoral de classement ;
- Cartes de type C : zones concernant les bâtiments d'habitation, d'enseignement et de santé où les valeurs limites sont dépassées (68 dB(A) en Lden et/ou 62 dB(A) en Ln) ;
- Résumé non technique présentant les principaux résultats de l'évaluation réalisée et l'exposé sommaire de la méthodologie employée;
- Une estimation du nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et du nombre d'établissements de santé et d'enseignement situés dans les zones exposées au bruit ;
et l'estimation de la superficie totale en kilomètres carrés (km²)

3.1 Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)



- **Le contexte réglementaire**

Articles L572-6 à L572-11 du code l'environnement
Articles 5 à 7 du décret du 26 mars 2006

- **Les objectifs d'un PPBE**

- Prévenir les effets du bruit
- Réduire les niveaux de bruit lorsque cela est nécessaire
- Protéger les « zones calmes »

- Basés sur les cartes de bruit de dépassement des seuils
- Sont réalisés par chaque gestionnaire de transports

3.1 Contenu du PPBE



- Description du contexte
- Objectifs en matière de résorption
- Prise en compte des zones calmes
- Les mesures déjà réalisées (diagnostic), engagées ou programmées (description, financement, choix et impacts sur les populations)
- La justification du choix des mesures prévues : énoncer ici les actions hors champ d'action du PPBE s'il en existe
- L'impact de ces mesures sur les populations
- Résumé non technique
- Note concernant la consultation du public

3.1 Les financements disponibles



- convention ADEME-collectivités
- Convention ADEME-RFF
- Convention ADEME-EtaT
- Convention DGITM pour traitement à la source
- Convention DGPR pour isolement de façade

Réflexion sur les « zones calmes » / « zones en demande de Calme »

Une « zone calme » n'a de sens qu'au niveau de l'agglomération

Pas de « zone calme » aux abords des grandes infrastructures

Une « zone calme » résulte d'un croisement entre un niveau d'exposition
et un usage

3.1 En conclusion



Le PPBE donne l'occasion :

- de préserver la santé et la qualité des citoyens
- de lutter contre le bruit de manière plus globale et non Segmentée
- d'assurer une meilleure cohérence entre les différentes politiques (urbanisme, déplacement, prévention des nuisances,...) dans la perspective de développement durable
- d'associer les populations aux décisions prises

3.2 Point sur l'avancement des PPBE

Réseau routier État et Départemental

Article R 572-8 du Code de l'Environnement (A faire par chacun des gestionnaires)



- Autoroutes :

➤ **A31** : Étude commandée au CETE

Identification des zones concernées par les futurs PPBE

➤ **A30 & A320** : Étude engagée par le BE *ARTCAD*

Identification des zones concernées par les futurs PPBE

- Routes Nationales :

➤ **RN4 & RN52** : Étude commandée au CETE

Identification des zones concernées par les futurs PPBE

- Réseau départemental :

Le CETE en qualité d'AMO sera certainement chargé de rédiger le cahier des charges. Le prestataire sera retenu pour la fin 2010

3.3 Point sur l'avancement des PPBE

Réseau routier concédé SANEF

Article R 572-8 du Code de l'Environnement (A faire par chacun des gestionnaires)



◆ 8 juin 2009

Publication des Cartes de Bruits par Arrêté Préfectoral

◆ Juin-décembre 2009

Identification des habitations dépassant les seuils réglementaires et bénéficiant de l'antériorité vis-à-vis de l'infrastructure (construction avant octobre 1978)

◆ Janvier-juin 2010

Rédaction du PPBE: Choix des modes de protections sonores selon la densité d'habitation à protéger (protection à la source ou isolation de façade)

3.3 Point sur l'avancement des PPBE

Réseau routier concédé SANEF

Article R 572-8 du Code de l'Environnement (A faire par chacun des gestionnaires)



◆ Tableau de synthèse du PPBE

Communes département 57	nb de bâtiments sup seuil PNB	nb de bâtiments déjà protégés	nb de bâtiments sans antériorité	nb de bâtiments PNB à traiter	nb de logements sup seuil PNB	nb de logements à traiter	Proposition de résorption
BETTING-LES-SAINT-AVOLD	1	0	0	1	1	1	IF
HOMBOURG-HAUT	18	3	3	12	27	21	*Ecran ou IF
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	1	0	0	1	1	1	IF
Total	20	3	3	14	29	23	

- ◆ *Réalisation d'un écran, dans le cadre du plan de relance, sous réserve de la signature d'un contrat de cofinancement avec les collectivités locales (80% Sanef; 20% collectivités locales)

3.4 Point sur l'avancement des PPBE Réseau ferroviaire RFF

Article R 572-8 du Code de l'Environnement (A faire par chacun des gestionnaires)



Présentation de l'avancement de l'observatoire du bruit ferroviaire de Moselle

Présentation du 30/06/2010 par Julien Loiselay

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

3.4 Point sur l'avancement des PPBE

Réseau ferroviaire RFF

Article R 572-8 du Code de l'Environnement (A faire par chacun des gestionnaires)



Accord ADEME/RFF

Un accord-cadre a été signé en décembre 2009 entre l'ADEME et RFF pour le financement des résorptions des PNB.

L'objectif est de définir au niveau national des villes prioritaires qui pourront bénéficier plus rapidement de subventions de l'ADEME.

Attente des résultats finaux de l'observatoire pour savoir si des communes de Moselle pourront en bénéficier.

4 Classement des Infrastructures routières et ferroviaires bruyantes

Circulaire du 25 mai 2004 (§ A-1) (A faire par les services de l'Etat)



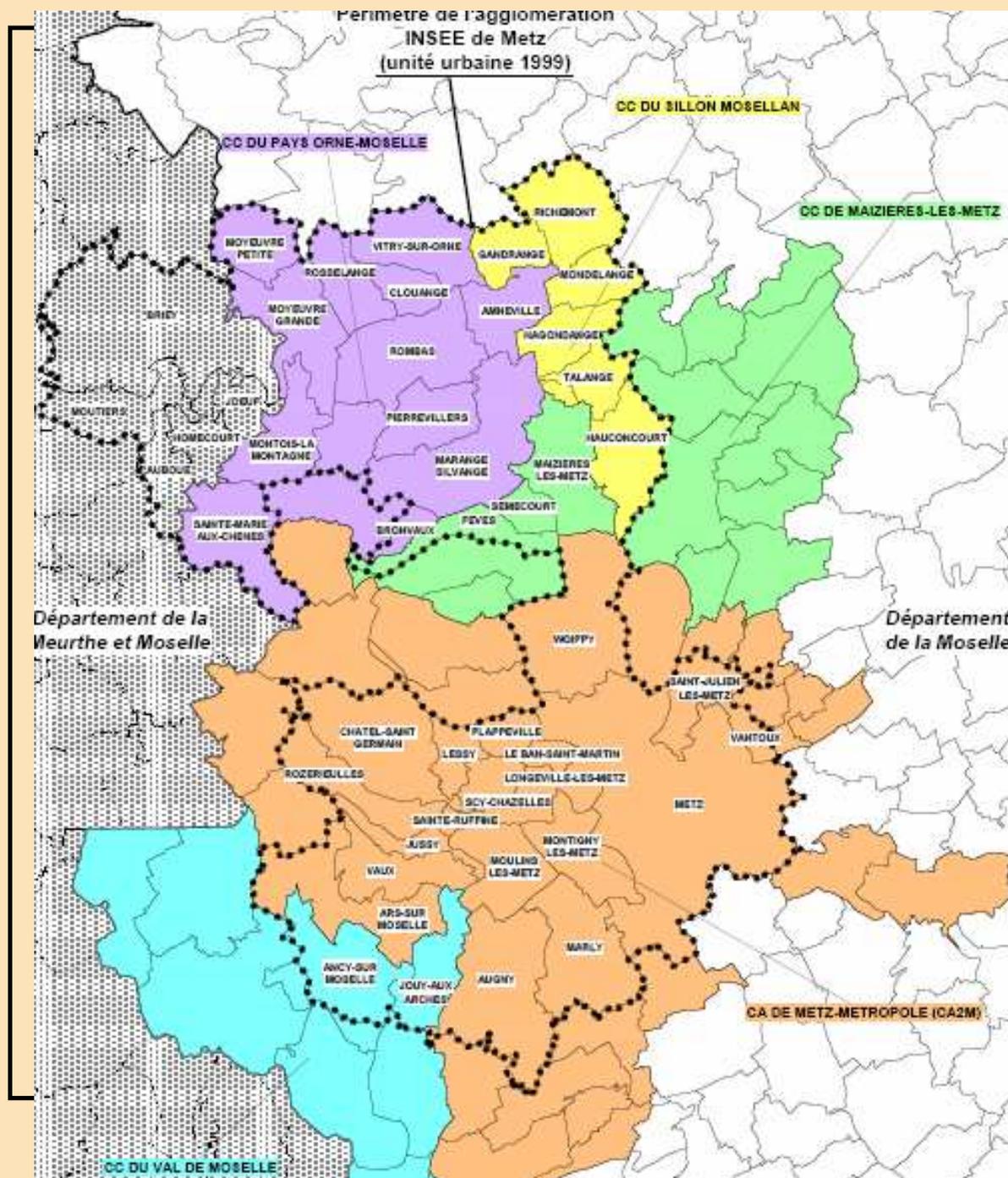
Les infrastructures routières :

- ⇒ L'étude de classement a été livrée par le CETE
- ⇒ Consultation des gestionnaires des voies en septembre 2009 (DDT)
- ⇒ Consultation des communes concernées en septembre 2009 (DDT)
- ⇒ Projet du nouvel arrêté de classement en 2010

Les infrastructures ferroviaires :

L'Arrêté préfectoral sur les voies ferrées du 09 novembre 2004 relatif au classement des infrastructures ferroviaires en Moselle, ne tient pas compte des nouvelles lignes TER et la LGV EE est classée en catégorie 1. Il est donc nécessaire de prendre en compte les développements (ou réductions) de trafic par rapport aux hypothèses de 1999.

- ⇒ Le nouveau classement est en cours de finalisation chez RFF
- ⇒ Projet d'arrêté de classement en 2010



Cartes de Bruit et PPBE de l'agglomération

5 - Point sur les démarches dans l'agglomération INSEE de Metz (47 communes INSEE)

CA Metz Métropole = 40/19
 CC Maizières les M = 14/3
 CC Sillon Mosellan = 6/6
 CC Orne Moselle = 13/12
 CC Val de Moselle = 10/2
 Meurthe & Moselle = 5/5

5.1 L'avancement des travaux de la CA de Metz Métropole



Les Cartes de Bruit :

- ⇒ Réalisées sur l'ensemble des 40 communes
- ⇒ Publiées le 25 mai 2009 sur le site www.metzmetropole.fr

Le Plan de Prévention du Bruit :

- ⇒ Lancement de l'étude le 9 juin 2010

Cartographie du Bruit de Metz Métropole

Périmètre :

40 communes

(19 au sens INSEE)

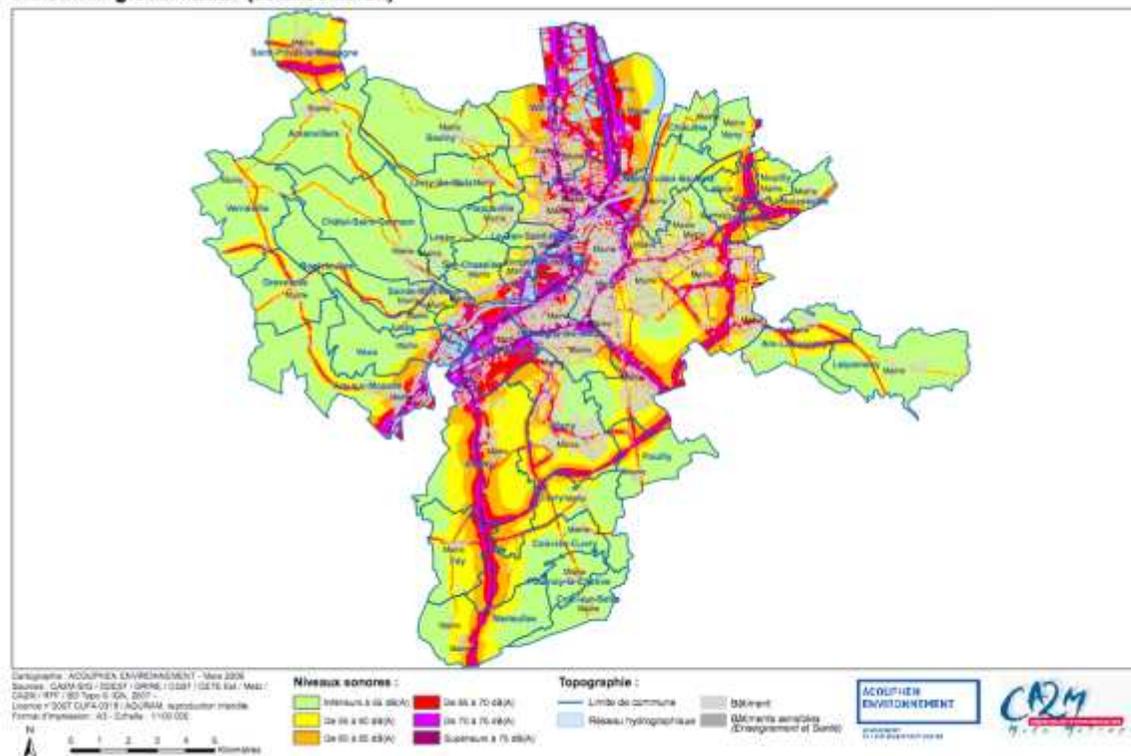
Printemps 2009

Réalisation des cartes stratégiques, publication sur internet et approbation en Conseil de Communauté

Cartographie du bruit global : Situation 2004 - 2007 - Carte de type A

Indicateur global : Lden (Jour/Soir/Nuit)

Communauté d'Agglomération
de Metz Métropole



http://www.metzmetropole.fr/site/carte_bruit.php

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Metz Métropole

Périmètre : évaluation des points noirs sur les 40 communes

Juin 2010

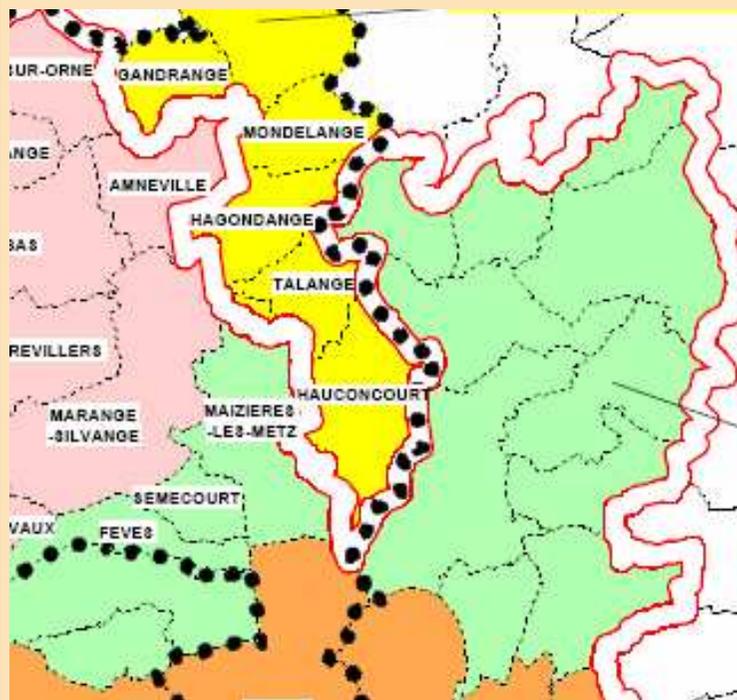
- Présentation des enjeux du PPBE aux 40 communes
- Rencontre avec les partenaires gestionnaires d'infrastructures

PS : Metz Métropole n'est gestionnaire d'aucune infrastructure intégrant le PPBE

Été 2010

Lancement d'un marché public pour la réalisation du PPBE

5.2 L'avancement des travaux de la Cté de communes de Maizières les Metz (3 com sur 14)



Antilly
Argancy
Ay-sur-Moselle
Chailly-lès-Ennery
Charly-Oradour
Ennery
Fèves
Flévy
Maizières-lès-Metz
Malroy
Norroy-le-Veneur
Plesnois
Semécourt
Trémery

⇒ Étude menée sur le périmètre des 14 communes

⇒ Le bureau d'étude *Sol Data Acoustic* a terminé l'étude des cartes de bruit

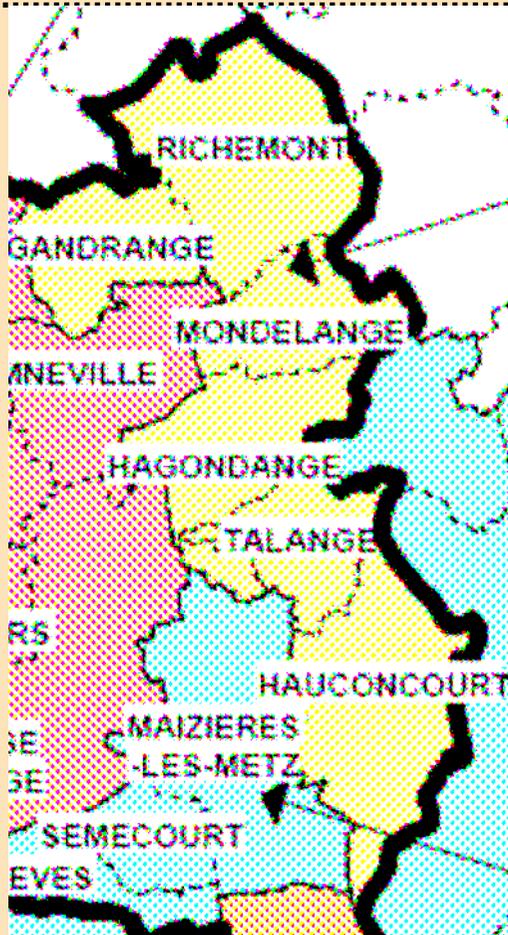
⇒ Objectif est de publier les cartes courant 2010

Président de l'EPCI = Jean-Louis Michel

Compétence Bruit de la CC = NON

Les statuts de la CC permettent « l'étude et réalisation de tout projet intercommunal à la demande d'au moins deux communes »

5.3 L'avancement des travaux de la Cté de Com Sillon Mosellan (Hagondange) (6 com. sur 6)

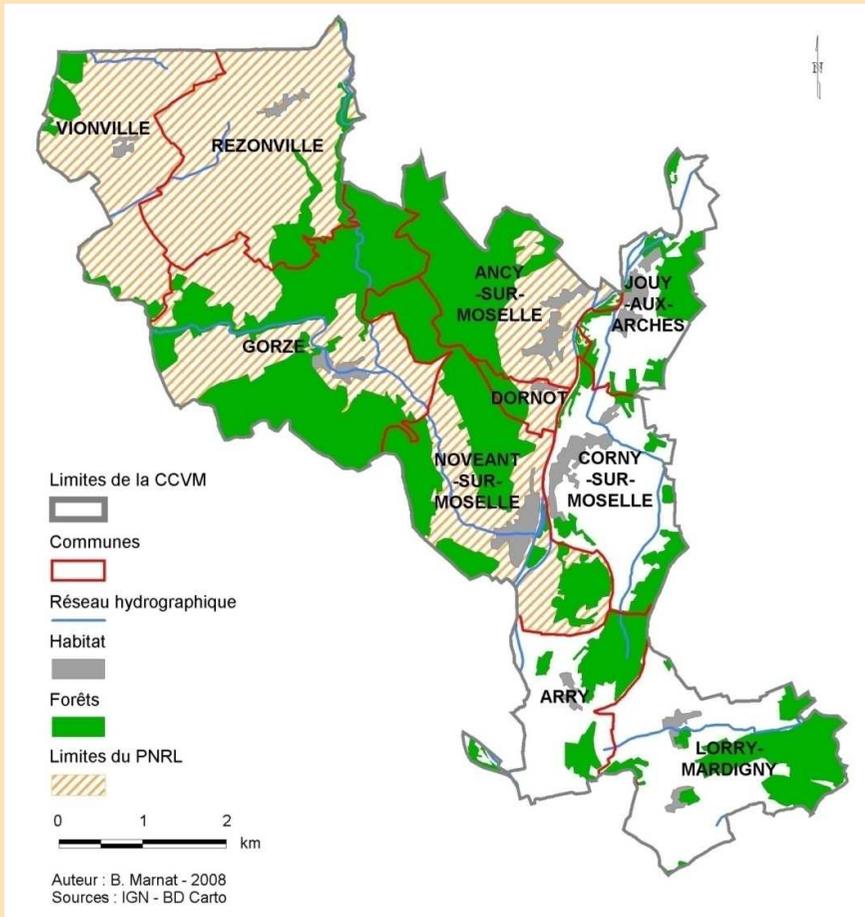


Gandrange
Hagondange
Hauconcourt
Mondelange
Richefont
Talange

- ⇒ Étude menée sur le périmètre des 6 communes
- ⇒ Le bureau d'étude *ORFéA* a terminé l'étude des cartes de bruit
- ⇒ 1er rendu final présenté le 18 juin 2010
- ⇒ Présentation au Conseil Communautaire en septembre 2010
- ⇒ Réunions publiques en octobre 2010.

Président de l'EPCI = Jean-Marc Todeschini
Compétence Bruit de la CC = OUI

5.4 L'avancement des travaux de la Cté de communes Val de Moselle (Ancy/Moselle) (2 sur 10)



Ancy-sur-Moselle
Arry
Corny-sur-Moselle
Dornot
Gorze
Jouy-aux-Arches
Lorry-Mardigny
Novéant-sur-Moselle
Rezonville
Vionville

⇒ Étude menée sur le périmètre des 10 communes (10 000 hab et 100 km²env.)

⇒ Ancy-sur-Moselle est déjà finalisée et Jouy-aux-Arches est sur le point de l'être

⇒ Le bureau d'étude *SIM Engineering* est en train de mener l'étude des cartes de bruit

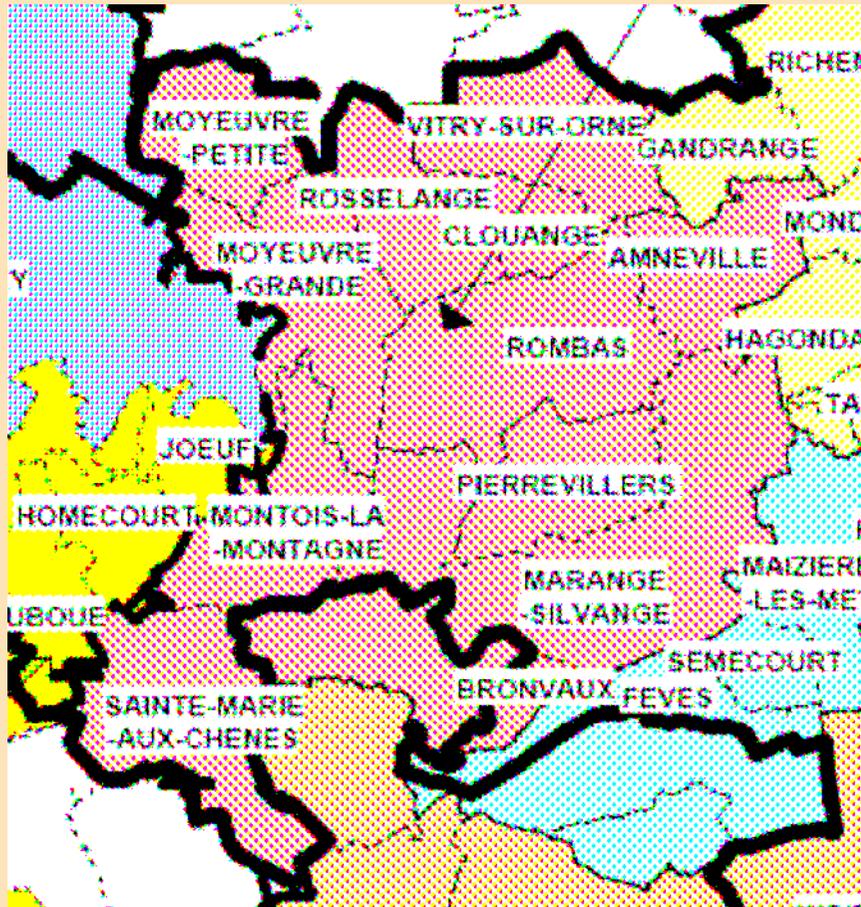
⇒ Rendu final prévu fin 2010

Président de l'EPCI = Patrick Messein

Compétence Bruit de la CC = OUI

5.5 L'avancement des travaux de la

Cté de Com Pays Orne Moselle (Rombas) (12 com sur 13)



Amnéville
Bronvaux
Clouange
Marange-Silvange
Montois-la-Montagne
Moyeuve-Grande
Moyeuve-Petite
Pierrevillers
Rombas
Roncourt
Rosselange
Sainte-Marie-aux-Chênes
Vitry-sur-Orne

⇒ Étude menée sur le périmètre des 13 communes

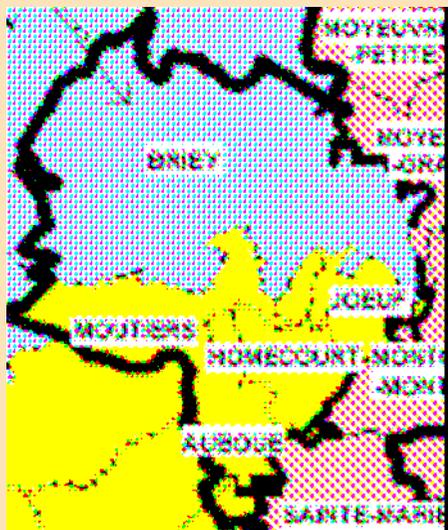
⇒ *SPC Acoustique* a terminé l'étude

⇒ Cartes de bruit ont été présentées aux Élus le 3 mai 2010

⇒ Elles seront présentées aux 13 Communes avant délibération du Conseil Communautaire

Président de l'EPCI = Lionel Fournier
Compétence Bruit de la CC = OUI

5.6 L'avancement des travaux des 5 Communes de Meurthe et Moselle



⇒ **Auboué :**

- Les cartes de Bruit sont finalisées et publiées sur le site Internet de la commune www.auboue.fr/pagebruit.html

⇒ **Homécourt :**

- Les cartes de Bruit sont finalisées et approuvées depuis le 12 avril 2010

⇒ **Joeuf :**

- Les cartes de Bruit sont finalisées et publiées sur le site www.ville-joeuf.fr/urbanisme/urbanisme.htm

⇒ **Moutiers :**

- les cartes sont finalisées et en cours d'approbation.

⇒ **Brieux :**

- Élaboration des cartes confiée au C.E.T.E. de l'Est.
- Études en cours

M Taberkane (DDT 54) fait le point sur les communes de M & M

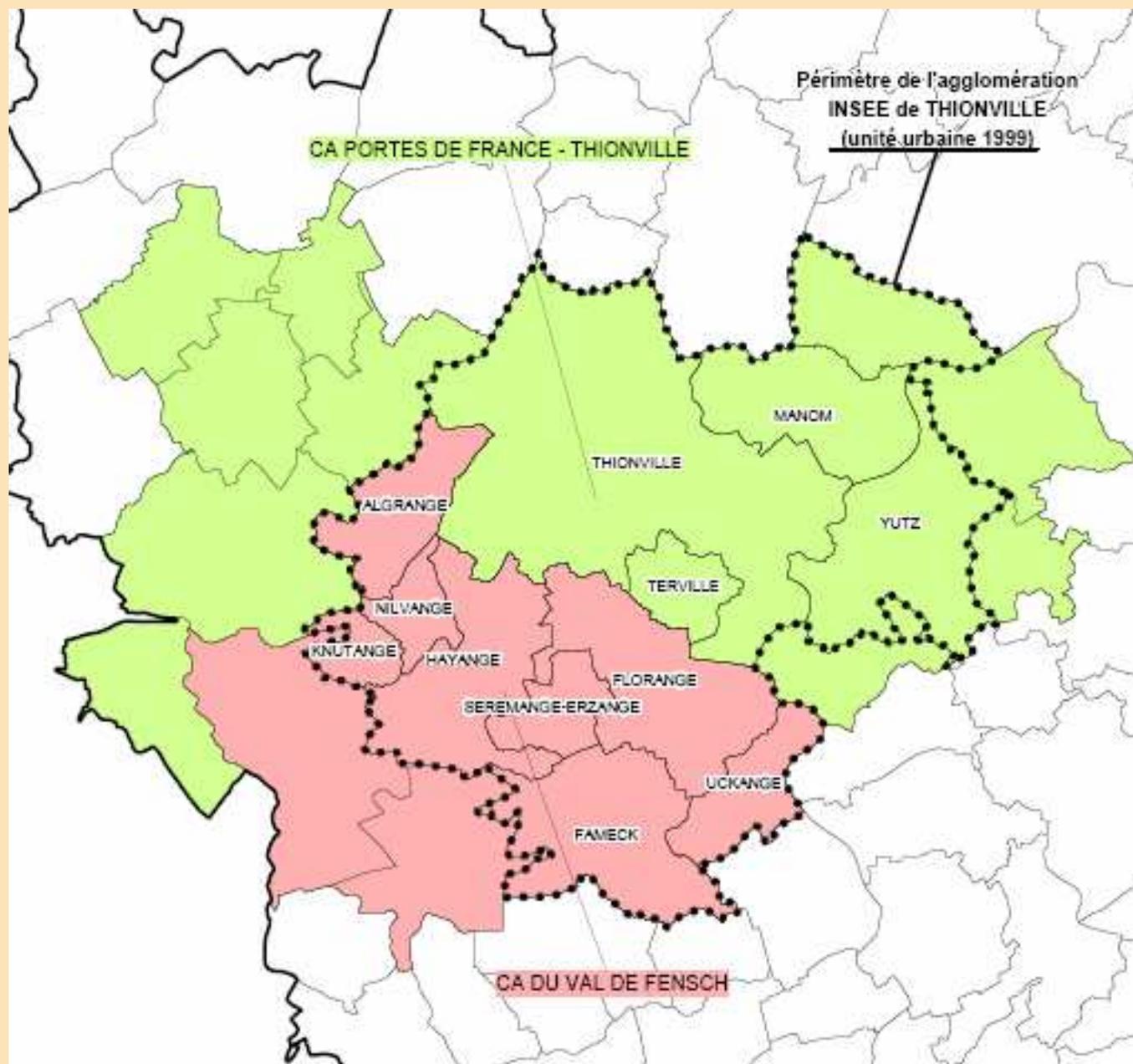


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDT DE LA MOSELLE

Mission bruit



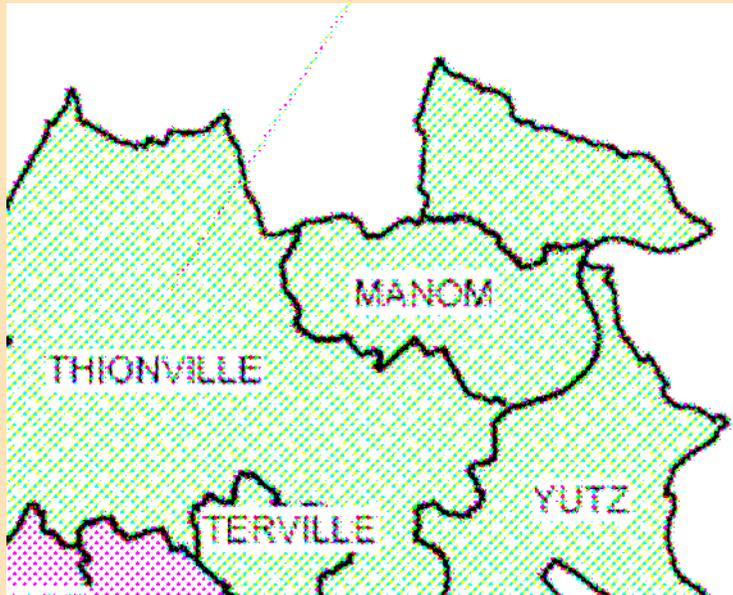
Cartes de Bruit et PPBE de l'agglomération

6 - Point sur les démarches dans l'agglomération INSEE de Thionville

(12 communes)

CA Portes de France
= 4 communes
CA Val de Fensch
= 8 communes

6.1 L'avancement des travaux de la CA Portes de France-Thionville (4 sur 13)

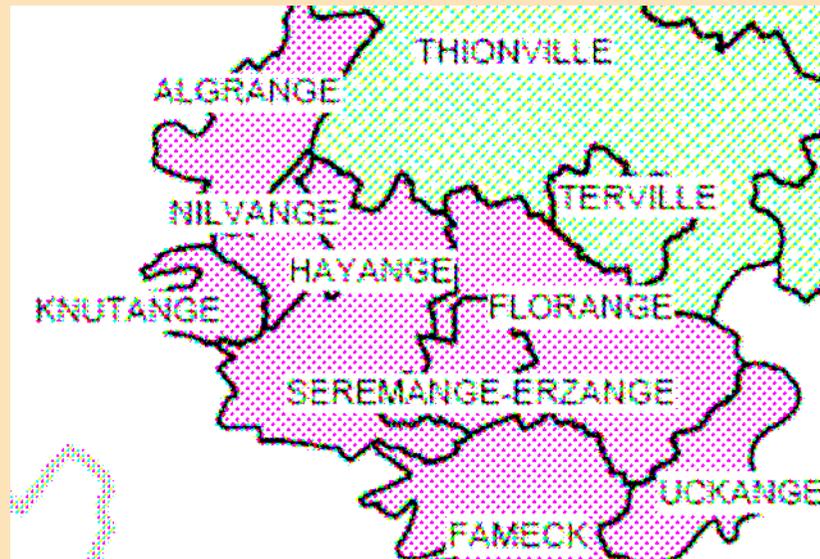


Manom
Terville
Thionville
Yutz

- ⇒ Etude des cartes de bruit est menée sur les 4 communes au titre de la compétence "Etudes d'intérêt communautaire",
- ⇒ Etude des Cartes de Bruit confiée a *EGIS ACOUSTB*
- ⇒ Réunion avec Manom, Thionville, Terville et Yutz eu lieu le 5 mars 2010
- ⇒ Rendu final prévu fin 2010

Président de l'EPCI = Patrick WEITEN
Compétence Bruit de la CA = NON

6.2 L'avancement des travaux de la CA Val de Fensch (Hayange) (8 sur 10)



Algrange
Fameck
Florange
Hayange
Knutange
Nilvange
Serémange-Erzange
Uckange

⇒ Étude menée sur le périmètre des 8 communes

⇒ Etude des Cartes de Bruit confiée à *ACOUPUS*

⇒ Dernière réunion avec le Bureau d'Etude a eu lieu le 22 juin 2010

Président de l'EPCI = Philippe TARILLON ⇒ Rendu final prévu fin 2010
Compétence Bruit de la CA = OUI

7.1 Adresses utiles



- ◆ Direction Départementale des Territoires
Mission Bruit peut être contactée à l'adresse suivante :
OTP.DDT-57@developpement-durable.gouv.fr
- ◆ Site Internet de la Préfecture de la Moselle :
<http://www.moselle.pref.gouv.fr>
(Grands dossiers-bruit des infrastructures de transport)

7.2 Prochain Comité de pilotage



◆ Prochaine réunion :

⇒ Date proposée : début 2011

◆ Ordre du jour :

⇒ Synthèse des travaux conduits par l'Etat,

⇒ Synthèse des travaux conduits par les
Communes et les EPCI